

Proposer un projet de  
« Journée(s) d'Études » AIPU Section France 2024

La section AIPU France organise au moins un événement « Journée(s) d'Études » chaque année. Le Conseil d'Administration de Section (CAS) a stabilisé les critères issus des statuts de l'Association de sélection des projets qui lui seront adressés.

**Sont recevables les propositions de « Journées(s) d'Études qui :**

- traitent d'une thématique ou d'une question dans le champ de la pédagogie de l'enseignement supérieur, en cohérence avec les principes d'action de la section AIPU France<sup>12</sup>;
- s'adressent à tous les publics AIPU (enseignants-chercheurs, conseillers et ingénieurs pédagogiques, chercheurs en Education, étudiants dans le champ éducatif, membres de gouvernance d'établissements d'enseignement supérieur) ;
- sont portées par un établissement, un site ou une COMUE : soutien politique, logistique et financier définis explicitement<sup>3</sup> ;
- sont le fruit du travail collaboratif d'une équipe pluriprofessionnelle (représentative de tout ou partie du public AIPU mentionné ci-dessus)<sup>4</sup>;
- demandent des frais d'inscription raisonnables afin de faciliter la participation du plus grand nombre (inférieur ou égal à 50 euros en général et une contribution réduite pour les adhérents) ;
- sont en mesure de proposer un événement dans un format d'accès et d'interaction diversifié ;
- anticipent une évaluation de l'événement et le partage des résultats *a minima* avec le CAS ;
- proposent une trace des interventions et des supports durant l'événement sous licences *creatives commons*<sup>5</sup> afin de diffuser largement les travaux aux adhérents qui ne pourront participer et de faciliter leur utilisation en autonomie dans les contextes de chacun.

**Organisation :**

- la proposition d'événement (deux pages maximum - annexes non comprises) doit parvenir à la section via son adresse mail : [section-france@aipu-international.org](mailto:section-france@aipu-international.org) ;
- une personne de l'organisation est désignée comme référente afin de faciliter la communication avec les deux représentants du CAS de l'AIPU France qui auront été choisis pour être en appui ;
- La conception, l'animation, le financement, la logistique et l'évaluation sont assurés par l'établissement, voire les établissements, porteurs ;
- la capitalisation de la journée sera assurée par l'établissement support (par exemple, captation vidéo, mise en ligne de l'événement, des supports d'interventions voire des créations en atelier) ;
- la diffusion de la communication en lien avec cette journée sera conjointement organisée par la section AIPU France et l'établissement porteur du projet ;
- l'équipe organisatrice planifiera l'organisation de l'événement de manière à s'articuler efficacement avec la période du congrès 2024 qui se déroulera à Sherbrooke fin mai, début juin (QC).

**Soutien apporté par la section AIPU France :**

1. aide au financement de l'événement « Journée(s) d'Études. Le CAS précisera le montant de sa contribution au moment où il validera le projet (en fonction de l'état de sa trésorerie du moment et de la demande effectuée) ;
2. deux des membres du CAS sont choisis pour faire partie du comité de pilotage pour assurer l'alignement avec les missions et le périmètre d'actions de l'AIPU section FR ;
3. communication par les canaux usuels auprès des membres de l'AIPU ;
4. dans la mesure du possible, la conception et les travaux issus de cette journée pourront être couplés à un projet de publication (RIPES ou autres).

CAS AIPU France - janvier 2023



<sup>1</sup> Statuts de l'association (<https://www.aipu-international.org/sites/default/files/upload/docs/statuts-AipuFr-2013.pdf>)

<sup>2</sup> <https://www.aipu-international.org/france/presentation>

<sup>3</sup> Une lettre d'engagement institutionnel, un premier budget prévisionnel seront des documents appréciés en annexes des 2 pages

<sup>4</sup> Un premier plan d'action (Gantt et/ou Perth) précisant les échéances temporelles, les étapes, les personnes en responsabilités, sera apprécié en annexes des 2 pages

<sup>5</sup> <https://creativecommons.org/licenses/?lang=fr-FR>